

**RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES**  
**Journée de location pour formation suivant délibération du conseil**  
**municipal en date du 10 juin 2024**

NOM-PRÉNOM :	<b>CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE</b>
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
DATE DE LOCATION :	
A L'OCCASION DE :	

**Le jour de la signature du contrat de location :**  
 Versement des 50% d'arrhes par chèque.

**1 Mois avant :**  
 Dépôt du chèque pour le solde qui sera encaissé après la location de la salle.  
 Dépôt des chèques de caution.  
 Attestation d'assurance

Tarif pour 1 journée : 150 € grande salle (160 personnes assises)  
 " : 250 € les 2 salles (180 personnes assises)

Je m'engage à prendre connaissance du règlement pour l'utilisation de ces locaux, à l'accepter sans réserve, à remettre un exemplaire dûment rempli et signé au secrétariat avec :

- Un chèque de ..... € correspondant à la moitié du prix de location et qui sera encaissé à la signature du contrat. Le solde sera encaissé dès la location terminée. Tous les chèques devront être identiques aux nom prénom et adresse du locataire et donnés le jour de la signature du contrat de réservation.
- Copie de la Carte d'Identité et facture EDF, EAU, GAZ de -de 3 mois.
- Attestation d'assurance stipulant la date de la location, à donner avant la remise des clés.

Les clés seront données le jour de la location à la salle des fêtes, 221 rue René Hélot POU-LAINVILLE.

Un état des lieux sera dressé à l'occasion de cette remise de clés.

Les clés devront être restituées dès le lendemain à 9h à la salle des fêtes ou remises dans la boîte aux lettres de la mairie, Place du 8 mai.

L'intéressé (e)

**Mentions légales :**

Le Maire de POU-LAINVILLE sise à Poulainville (80260), Place du 8 mai, est responsable du traitement de vos données et a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont nécessaires aux fins de gestion de la location de la Salle des fêtes de Poulainville. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou d'une mesure précontractuelle. Les données sont destinées à la Mairie de Poulainville et sont transmises au Centre des Finances Publiques du Grand Amiens et Amendes sise 1 rue Pierre Rollin 80023 AMIENS CEDEX 3. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter par mail [mairie.poulainville@laposte.fr](mailto:mairie.poulainville@laposte.fr) ou la Mairie, Place 8 Mai 80260 Poulainville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.